

N°81

Janvier 2015

La Liaison

Le Magazine du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle



p. 12 & 13
Prise et passations
de commandement



p. 14
Le budget 2015



L'année 2014 a vu l'application concrète du nouveau règlement opérationnel du SDIS pris en application du Schéma Départemental d'analyse et de Couverture des Risques.

Ces nouvelles dispositions ont permis de faire face à une augmentation sensible du nombre d'interventions (+ 3,5 %) particulièrement dans le domaine du secours à personne, et malheureusement, dans ce domaine, l'accidentologie routière a repris une part significative dans l'activité opérationnelle.

Dans ce contexte, j'exprime ma satisfaction au sujet de l'excellente complémentarité qui prévaut entre les différents services concourants à la sécurité de la population. Elle facilite tant l'action quotidienne des intervenants que la gestion des crises plus aiguës dont j'ai la responsabilité.

Je me réjouis de constater que les efforts réalisés dans ce département pour favoriser le développement du volontariat portent leurs fruits. L'augmentation sensible du nombre de sapeurs-pompiers volontaires ces dernières années en est la démonstration. Mais notre attention doit toujours être maintenue et l'expérimentation, dès cette année, du service civique adapté aux sapeurs-pompiers, répondant ainsi à l'initiative du Président de la République, ouvre encore des perspectives nouvelles en suscitant les postulants à pérenniser l'engagement de sapeur-pompier volontaire qu'ils contracteront durant leur service.

Je salue ici le colonel BEAUDOUX, Chef de Corps qui vient de se voir promu dans l'Ordre national du mérite. Cette reconnaissance de l'État rejaillit sur l'ensemble des personnels de l'Établissement Public, qui s'investit quotidiennement, chacun à son niveau, dans l'unique but de la réussite des missions de secours

Enfin, et tout en remerciant les sapeurs-pompiers de Meurthe & Moselle pour leur engagement au service de nos concitoyens, je souhaite à toutes et à tous une excellente nouvelle année ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Raphaël BARTOLT
Préfet de Meurthe & Moselle

Des victimes innocentes, dont trois policiers, viennent de tomber sous les balles de l'obs Nous nous associons pour leur rendre un hommage appuyé. Ces actes barbares ne sauraient être acceptés dans notre République fraternelle, laïque



Le conseil général a adopté le mois dernier son budget primitif 2015. Ce budget est marqué par une augmentation significative de ses investissements comme de sa contribution au SDIS de Meurthe & Moselle, malgré un contexte financier qui demeure difficile pour les collectivités, à l'image de la situation économique et sociale.

Cette situation est palpable à travers la croissance du nombre d'interventions de secours aux personnes, surtout la nuit. Les pompiers assurent dans ce domaine une mission de service public complexe et souvent éprouvante, au contact de tous les milieux sociaux et sur tous les territoires.

Pour épauler ce service public dont l'action est cruciale, la contribution 2015 du département permettra d'améliorer les conditions de casernement, de travail et de formation des sapeurs-pompiers – volontaires comme professionnels – et contribuera du même coup à l'optimisation

de la sécurité de la population.

Cette sécurité demeure une priorité forte pour le département. Elle constitue un des axes sur lesquels les conseils généraux et les Sdis lorrains accentuent leur partenariat pour de nouvelles coopérations et un renforcement des mutualisations déjà existantes.

Les liens sont forts et l'engagement de chacune des parties prenantes, en convergence, permettra de faire face sereinement et collectivement aux défis de l'année qui commence.

J'adresse à chacune et à chacun des sapeurs-pompiers de Meurthe & Moselle des vœux très chaleureux pour 2015, tant pour sa vie personnelle qu'au titre de son action quotidienne au service du public.

Mathieu KLEIN
Président du conseil général de Meurthe & Moselle



Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois dans les colonnes de votre revue, « la liaison » puisque je ne serai pas candidat aux élections départementales du mois de mars prochain : après 33 ans, je passe le relais. Par anticipation, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble du personnel du SDIS pour l'accueil qui m'a été réservé et pour l'enrichissement humain que m'ont procuré les moments passés à vos côtés. Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur soutien dans la gouvernance de l'établissement public durant ces trois dernières années. Ce mandat aura permis de poursuivre, entre autres, la politique d'investissement immobilière engagée par mes prédécesseurs, malgré le contexte budgétaire extrêmement contraint. J'ai à ce titre eu le plaisir d'inaugurer plusieurs centres d'incendie et de secours (Azerailles, Pagny-sur-Moselle, Uruffe, Blénod-lès-Toul) et le Centre de Formation

« Kléber ». J'ai également pu valider le lancement des marchés publics d'autres casernements : Colombey les Belles, Thiaucourt, Jarny, Dieulouard, Haroué, Tomblaine, Gentilly. Par ailleurs, l'investissement dans la modernisation du parc à matériel roulant, en partie réalisé sous forme groupée avec les autres SDIS de Lorraine, a permis d'atteindre l'objectif suivi par le conseil d'administration de doter les sapeurs-pompiers d'un outil de travail performant et moderne. Cela a été rendu possible grâce aux efforts financiers conjoints et consentis par les communes, les communautés de communes, la CUGN et le conseil général, dont je tiens à saluer le soutien indéfectible, au bénéfice de la sécurité des Meurthe & Mosellans.

Enfin à l'occasion de cette nouvelle année je souhaite à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos familles, une excellente année.

Jean-Paul VINCHELIN

Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe & Moselle

curantisme.

et fondamentalement attachée à nos libertés.



L'un des objectifs du SDIS de Meurthe & Moselle, fixés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, est de pouvoir mobiliser 24h/24 plus de 400 sapeurs-pompiers en moins de 10 minutes sur le département : **n'est-ce pas un bel exemple de proximité ?**

Environ 400 jeunes mineurs meurthe et mosellans ont souscrit un engagement associatif de 4 années au sein des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) pour rejoindre leurs aînés au sein du SDIS, afin d'apprendre, puis porter de fortes valeurs républicaines d'entraide, tout en constituant le vivier de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires de demain : **n'est-ce pas un bel exemple de citoyenneté ?**

Grâce à une convention conclue avec l'association départementale représentative des sapeurs-pompiers (*l'union départementale des sapeurs-pompiers de Meurthe & Moselle*), membre du puissant réseau fédéral national de notre corporation, le SDIS permet aux vétérans sapeurs-pompiers, atteints par la limite d'âge du service public, de continuer à s'engager dans des liens confraternels et intergénérationnels aux côtés de leurs camarades actifs, en leur apportant un soutien logistique en opérations ou au quotidien : **n'est-ce pas un bel exemple de solidarité ?**

La passion, l'énergie et le volontarisme des femmes et hommes qui servent le SDIS de Meurthe & Moselle lui permettent de rester un service public de proximité exemplaire.

Les sapeurs-pompiers ont toujours porté haut les valeurs que sont le respect d'autrui, le courage, le dévouement et la solidarité. En ces temps où les valeurs essentielles de la République deviennent de plus en plus lointaines pour certains, j'émets le vœu que notre corporation sache faire COHÉSION à travers les valeurs historiques qu'elle a toujours portées. Merci à tous, représentants de l'État, élus locaux et population, pour la confiance que vous nous accordez au quotidien. Notre objectif est de toujours continuer à la mériter.

À l'ensemble de nos lectrices et nos lecteurs, je présente mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite pour 2015.

Colonel Stéphane BEAUDOUX

Chef de Corps,

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe & Moselle

→ INTERVENTIONS

Contresens sur l'A31	5
Intervention Risque Chimique	6
Incendie à Fenneville	7
Le Jarnisy sous les eaux	8
Dramatique accident routier à Toul	9

→ EXERCICES

Situation d'urgence chimique et radiologique du 26 au 28 septembre au Luxembourg	10
--	----

→ PRISE ET PASSATIONS DE COMMANDEMENT

Passation de commandement Saint-Nicolas-de-Port	12
Prise de commandement Neuves-Maisons	12
Passation de commandement Blénod-lès-Toul	13

→ MÉDAILLES

Des personnels du centre de secours principal de Lunéville à l'honneur	13
--	----

→ BUDGET 2015

	14
--	----

→ RÈGLEMENT

L'activation du renfort CODIS	15
-------------------------------	----

→ ÉQUIPEMENT

Deux nouveaux engins spéciaux	16
-------------------------------	----

→ FORMATIONS

Les plongeurs en Tunisie	18
--------------------------	----

Formation d'officiers tunisiens à la Gestion Opérationnelle de Crise (GOC)	19
--	----

→ EN BREF

Remise des clés d'un Camion Citerne Rural	20
Le service de santé et de secours médical du SDIS participe à la réalisation de l'objectif fixé par le Président de la République	21
Mission Martinique	22
Inauguration de l'extension du CIS d'Haroué	22
Réunion plénière des chefs de centre	23
Le préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone « EST » en visite au SDIS	23
Rencontres de la sécurité intérieure acte 2	24
Évolution des travaux sur le site de Kleber	25
Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumées – DAAF	26
Les anciens reprennent du service !	27

→ VOLONTARIAT

Hommage au volontariat	28
------------------------	----

→ PORTRAIT

Christophe APPARU : mécanicien à l'atelier du SDIS et sapeur-pompier volontaire	30
---	----

→ HISTOIRE ET TRADITIONS

Histoire-valeurs et traditions	31
--------------------------------	----

→ LEXIQUE

ACR	: Arrêt Cardio-Respiratoire
ANDRA	: Agence Nationale pour la gestion des Déchets RADIOactifs
ARI	: Appareil Respiratoire Isolant
ARS	: Agence Régionale de Santé
AVP	: Accident Voie Publique
CASDIS	: Conseil d'Administration du SDIS
CC	: Chef de Colonne
CCF	: Camion Citerne Feux de Forêts
CCGC	: Camion Citerne Grande Capacité
CG	: Chef de Groupe
CI	: Centre d'Intervention
CIS	: Centre d'Incendie et de Secours
CMIC	: Cellule Mobile d'Intervention Chimique
CMIR	: Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COD	: Conduite ou Centre Opérationnel Départemental
CODIR	: Comité de Direction
CODIS	: Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	: Commandant des opérations de Secours
COZ	: Centre Opérationnel Zonal
CPIi	: Centre de Première Intervention intégré
CRM	: Centre de Rassemblement des Moyens
CS	: Centre de Secours
CSP	: Centre de Secours Principal
CTA	: Centre de Traitement de l'Alerte
CTD	: Conseiller Technique Départemental
CTL	: Centre Technique et Logistique
CTU	: Camionnette Tous Usages
CUGN	: Communauté Urbaine du Grand Nancy
DAL	: Dévidoir Automobile Léger
DASRI	: Déchet Activité de Soins à Risque Infectieux
DDSI	: Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

DDT	: Direction Départementale du Territoire
DECI	: Défense Extérieure contre l'Incendie
DICA	: Détachement d'Intervention Catastrophe Aéromobile
DGSCGC	: Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DPS	: Dispositif Préventif de Sécurité
EDSP	: École Départementale des Sapeurs-Pompiers
EMZ	: État-Major de Zone
ENSOSP	: École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
EPA 25	: Échelle Pivotante Automatique 25 m
EPSA	: Échelle Pivotante Semi-Automatique
EPCI	: Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETARE	: ÉTABlissement REpertorié
FDf	: Feux De Forêts
FIL	: Fourgon d'Incendie Léger
FMA	: Formation de Maintien des Acquis
FPTDA	: Fourgon Pompe Tonne Dévidoir Automobile
FPTGP	: Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance
FPTSR	: Fourgon Pompe Tonne de Secours Routier
GDR	: Guide Départemental de Référence
GFOS	: Groupement Formation Sport
GIFF	: Groupe d'Intervention Feux de Forêt
GINC	: Groupe Incendie
GIPSI	: Gestion Informatique Pour les Services Incendie
IGH	: Immeuble de Grande Hauteur
JSP	: Jeune Sapeur-Pompier
LDV	: Lance à Débit Variable
MPR	: Moto Pompe Remarquable
NOVI	: NOMBreuses VICTimes
NRBCe	: Nucléaire Radiologique Biologique Chimique explosif
ONF	: Office National des Forêts
PL	: Poids Lourd

PMA	: Poste Médical Avancé
PRV	: Point de Regroupement des Victimes
PSE	: Premiers Secours en Équipe
PUI	: Pharmacie à Usage Intérieur
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAD	: Risques RADIOlogiques
RCH	: Risque Chimique
RIM	: Règlement d'Intervention et de Manœuvre
RSR	: Remorque de Secours Routier
SAMU	: Service d'Aide Médicale Urgente
SAP	: Secours A Personne
SDE	: Sauvetage Déblaiement
SMUR	: Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SP/SPP/SPV	: Sapeur-Pompier / Professionnel / Volontaire
SSSM	: Service de Santé et de Secours Médical
TMD	: Transport de Matières Dangereuses
UA/UR	: Urgence Absolue / Urgence Relative
UAR	: Unité d'Assistance Respiratoire
UCGC	: Unité Citerne Grande Capacité
UDSP	: Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
UGAP	: Union des Groupements d'Achats Publics
UMF	: Unité Manœuvre de Force
UMP	: Urgence Médico-Psychologique
VL	: Véhicule Léger
VLRTT	: Véhicule de liaison et de Reconnaissance Tout Terrain
VLTT	: Véhicule Léger Tout Terrain
VLTTT	: Véhicule Léger Tout Usage Tout Terrain
VPC	: Véhicule Poste de Commandement
VPS	: Véhicule de Premier Secours
VSS	: Véhicule de Soutien Sanitaire
VRT	: Véhicule Risques Technologiques
VSAV	: Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes



Contresens sur l'A31

➤ Lundi 13 juillet 2014, à 05 h 18, le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) engage un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV), un Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR), un Véhicule de Protection Routière (VPR) et 1 Chef de Groupe pour un accident entre deux voitures sur l'autoroute A31 dans le sens Metz-Nancy sur la commune de Custines.

Le chef de groupe de Pont-à-Mousson et le VSAV Pompey sont les premiers engins à se présenter sur les lieux.

L'AVP à cinétique violente met en cause 6 véhicules dont un à contre sens.

À l'arrivée des secours 4 voitures très endommagées se trouvent sur la voie de droite et la bande d'arrêt d'urgence, réparés sur plusieurs centaines de mètres. Le véhicule en contresens a franchi la barrière de sécurité pour terminer sa course dans un champ de maïs, 5 mètres en contrebas. Le conducteur, décédé, est incarcéré sous le véhicule.

Le chef de groupe effectue sa première reconnaissance avec l'appui d'une médecin belge arrêtée pour porter secours. Onze victimes sont dénombrées dont 3 Urgences Absolues (UA) parmi lesquelles deux jeunes enfants et une femme enceinte.

Rapidement et compte tenu de l'absence d'informations concernant la présence d'autres véhicules accidentés en aval, le Commandant des Opérations de Secours (COS) demande les moyens du Plan Rouge et engage le personnel dans la doctrine du secourisme de l'avant.

Rapidement une quinzaine de VSAV se présente sur les lieux. L'A31 est coupée à la circulation et trois secteurs géographiques sont créés. Le chef de site prend le Commandement des Opérations de Secours et décide en concertation avec les secours médicaux de travailler sans utiliser le Poste Médical Avancé. Après un tri rapide qui aboutit à la médicalisation des deux enfants et de la femme enceinte, chacune des victimes est prise en charge par un VSAV qui stationne directement mais de manière ordonnée sur le chantier opérationnel.

Le bilan final fait état d'un mort et 11 blessés dont 3 urgences absolues. L'une des difficultés les plus importantes aura été sans doute la barrière de la langue puisque la majorité des blessés était néerlandaise.

Dans cette situation exceptionnelle, l'entraînement du personnel aux situations à multiples victimes a sans conteste permis de rendre fluide et efficace l'opération de secours.

Capitaine L. ROBERT



➤ Le dimanche 2 novembre 2014, le CODIS 54 reçoit un appel pour une pollution aérienne par produit chimique sur la commune d'Homécourt. Immédiatement les secours traditionnels de Briey sont engagés sur l'intervention, accompagnés des moyens de reconnaissance Risque Chimique (RCH), à savoir le Véhicule Risque Technologique et Chimique (VRT-C) et l'Unité Risque Technologique (URT).



Intervention Risque Chimique

Définition-La Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) : elle représente le niveau maximal de concentration de substances polluantes, dans l'atmosphère, fixé sur la base de connaissances scientifiques, au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement, à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises. Ce terme est très général et ne donne pas de précision sur la durée d'exposition.

En transit, les secours sont informés qu'il pourrait s'agir d'une bouteille de chlore fuyant. À l'approche du site, les secours ressentent une odeur piquante, caractéristique du produit supposé. D'après les témoins, la bouteille se trouve entre le château d'eau et le stade de football sur lequel un match est en cours.

Les premiers secours mettent rapidement en place un périmètre de sécurité, notamment en confinant les sportifs et le public du stade et ce, pendant que les spécialistes s'engagent en reconnaissance sous Appareil Respiratoire Isolant (ARI). Cette première phase opérationnelle permet aux secours d'identifier la bouteille en cause

ainsi que de faire les premières détections chimiques. Au plus fort de l'intervention, les relevés mettront en évidence 16 ppm (partie par million) de chlore, cela correspond à 32 fois la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP= sur 15 min).

Une seconde reconnaissance, toujours sous (ARI), permettra au binôme de démonter le manomètre défectueux qui empêchait la fermeture de la bouteille. L'intervention s'est clôturée par la réalisation d'un bilan pour les impliqués confinés, ainsi que par le transport de 4 victimes.

Capitaine Y. FRANZETTI



F E N N E V I L L E R

Incendie à Fenneviller

➤ Ce début d'après-midi très ensoleillé du 9 septembre à Fenneviller, situé au pied du massif vosgien, laisse à penser à une agréable journée de fin d'été.

Et pourtant, cette quiétude va être perturbée par un incendie au sein du village. Vers 13h00 le CODIS reçoit plusieurs demandes de secours signalant un feu avéré au n° 28 Grande rue ; la réponse immédiate de l'opérateur et du chef de salle CODIS est l'envoi d'un groupe

incendie. À l'arrivée des premiers secours du centre de secours de Badonviller, c'est une maison lorraine de 600 m² de surface au sol, avec un 1^{er} étage et ses combles, qui est totalement embrasée. Le feu se propageant à la maison mitoyenne, les sapeurs-pompiers de Badonviller parviennent à en stopper la progression, préservant ainsi ce bâtiment. L'incendie sera maîtrisé au moyen de 5 lances dont une sur l'Échelle Pivotante Semi-Automatique (EPSA) de Raon-l'Étape ; le dispositif étant alimenté sur la réserve incendie communale de 120 m³. L'intervention s'est faite pour l'essentiel par l'extérieur à cause du risque d'effondrement persistant du mur mitoyen et de la façade. En raison de cette instabilité, madame le maire de la commune, très attentive et

soucieuse de répondre à nos demandes, a pris un arrêté de péril imminent, afin d'interdire les accès aux deux maisons sinistrées. Aucune victime n'est à déplorer, il s'agissait de deux résidences secondaires que l'un des propriétaires venait de quitter en fin de matinée. Un Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) a été mis en place dans le but d'apporter une surveillance active des équipes engagées et l'officier sécurité est venu apporter son concours au Commandant des Opérations de Secours (COS) afin de lui donner un avis sur la sécurité du site et lui faire des propositions d'actions dans ce sens. C'est au total une trentaine de sapeurs-pompiers du groupement lunévillois qui ont été engagés sur ce sinistre, avec un renfort dès le début de l'intervention des stagiaires en formation présents dans le secteur.

Commandant J. KOESSLER





Le Jarnisy sous les eaux

➔ Le vendredi 19 septembre 2014 en fin d'après midi, un violent orage a éclaté dans le Jarnisy. Cela s'est d'abord traduit par une forte pluie, puis un véritable déluge et enfin de la grêle, le tout n'ayant duré qu'une trentaine de minutes. Les communes de Jarny et de Conflans-en-Jarnisy ont été particulièrement touchées.



Très vite, des appels arrivent au CODIS 54 pour demander de l'aide, trois secteurs apparaissant comme particulièrement sinistrés : à Jarny où une partie de l'axe principal traversant la commune à hauteur de la médiathèque est totalement inondé ; à Conflans-en-Jarnisy avenue de la République, où une trentaine de maisons ont leur sous-sol complètement inondé ; et, toujours à Conflans-en-Jarnisy, l'hypermarché Leclerc.

La situation est rapidement prise en charge au CODIS avec l'activation de la procédure « opérations multiples ». De

nombreux moyens de soutien et d'épuisement convergent vers le CS Jarny où le VPC du groupement est activé dans la cour.

Ce sont au total une quinzaine de véhicules avec 70 sapeurs-pompiers provenant de trois groupements territoriaux qui ont ainsi pris part aux 80 opérations signalées sur les trois secteurs.

Le lundi 15 décembre 2014, les municipalités de Jarny et de Conflans-en-Jarnisy ont souhaité rassembler l'ensemble des sapeurs-pompiers présents lors des opérations engagées. Par cette action, elles ont pu témoigner leur gratitude à tous les intervenants. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des maires des communes touchées, du président du CASDIS M. VINCHELIN, du vice-président M. MARIUZZO et du Colonel BEAUDOUX, chef de corps.

Lieutenant-colonel P. DELALANDE

Le 23 novembre 2014 à 11 h 30, un terrible accident a lieu sur la route départementale 611 à la sortie de la commune de Toul. Cet accident tragique met en cause un poids lourd et une VL. Dès l'appel, le CODIS est conscient de la gravité de la situation, compte-tenu des éléments donnés par l'appelant. Les secours de Toul et le chef de groupe sont engagés.



Dramatique accident routier à Toul

Les premiers intervenants arrivent rapidement sur les lieux et constatent qu'un violent choc frontal s'est produit. La brutalité de l'impact a projeté le véhicule léger dans un fossé à plusieurs mètres du point de contact. Le véhicule se trouve alors sur

le flanc. À son bord, la conductrice est gravement blessée et très lourdement incarcérée. À l'arrière du véhicule, dans son siège, se trouve un bébé qui est rapidement pris en charge par le Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes.

S'en suit, à l'issue de la phase de reconnaissance et de sécurisation, une lourde opération de désincarcération pour laquelle les techniques habituelles s'avéreront en grande partie inapplicables ou inefficaces. Les agrès traditionnels sont eux aussi insuffisants pour faire face à la situation. Le Commandant des Opérations de Secours (COS) s'appuiera sur l'Unité Manœuvre de Force armée par le centre d'intervention de Nancy-Gentilly et la dépanneuse à poids lourds présente sur place pour pouvoir extraire la victime de l'amas de tôle.

Malgré les efforts et la détermination des secouristes et du SMUR sur place, la conductrice est malheureusement décédée.

Capitaine Y. FRANZETTI



SITUATION D'URGENCE CHIMIQUE ET RADIOLOGIQUE DU 26 AU 28 SEPTEMBRE AU LUXEMBOURG



↙ Le 23 septembre 2014, le centre météorologique national – MeteoLux – a publié un « Avertissement de Meteoalarm » sur de possibles fortes pluies et des vents forts pour la partie Sud-Est du Luxembourg, dans la région de frontière avec l'Allemagne.

La semaine précédente, la partie Nord-Est de la France, en particulier les Vosges, l'Alsace et la Région Lorraine a été touchée par de fortes précipitations, ainsi que la partie orientale de l'Allemagne. Les plus touchés par les fortes pluies et les inondations sont les états de la Sarre et du Nord Rhin Westphalie, une onde de crue majeure de la rivière Moselle est attendue.

Tôt le matin du mercredi 24 septembre 2014, le central d'urgence 112 du Luxembourg a reçu un état d'alerte automatique des Commissions internationales pour la Protection de la Moselle et Sarre rivière (CIPMS), qui précise que le niveau d'eau attendu est conforme à une crue centennale.

La vague d'eau annoncée constitue une menace pour la région, les villages de Schengen, Remich, Grevenmacher, Merttert et Wasserbillig. Toutes les forces de protection civile de l'état Luxembourgeois sont mobilisées sur le terrain.

De graves conséquences sont attendues pour la population des régions qui seront touchées. Les autorités locales et Luxport, la société d'exploitation de Merttert port, sont très préoccupées par l'impact des inondations attendues sur les installations portuaires et les usines mises en œuvre dans la partie industrielle du port, en raison de travaux d'extension allant sur le site.

Le jeudi 25 septembre 2014, comme prévu, plusieurs des infrastructures et des lignes de production dans les usines utilisant des marchandises dangereuses, classées SEVESO 1 et 2 et dans Luxport ont été inondées.

Dans l'après-midi, en raison de températures élevées et d'une forte humidité, MeteoLux a publié un bulletin de niveau rouge Meteoalarm pour l'ensemble du pays en prévision de violents

orages avec des pointes locales de vent (jusqu'à 130 km/h) et de fortes pluies. Au petit matin, du vendredi 26 septembre 2014, le pays a été frappé par des orages dévastateurs.

Un grand nombre de routes principales sont coupées en raison de chutes d'arbres, 500 bâtiments résidentiels et industriels ont été endommagés par la tempête ou les inondations, affectant plus de 2 000 personnes qui ont ignoré l'appel pour les messages d'avertissement de la protection civile nationale d'urgence et environ 4 000 personnes ont été évacuées des zones touchées.

14 morts, 45 disparus et près de 135 blessés sont signalés. La population touchée et menacée a reçu de l'eau, du pain et du





Les exercices sur le terrain ont pour objet de mettre en œuvre le mécanisme européen de protection civile pour la grande capacité de pompage, la détection et l'échantillonnage des matières NRBC.

Quatre sites sont mis en place avec des thématiques différentes :

- inondation du centre du village avec des conséquences sur le poste de coordination des secours et un centre de soins,
- déchargement, avec chute, d'un container de déchets radioactifs sur un stockage de déchets métalliques,
- accostage d'une barge de transport de produits chimiques possédant des avaries mécaniques. Les produits chimiques, incompatibles avec l'eau, ont été touchés par une vague,
- découverte de produits chimiques et d'explosifs dans une carrière.

Les pays participant à cet exercice sont les suivants :

- le Luxembourg : avec ses moyens de premiers intervenants,
- la Slovénie : avec un module d'échantillonnage NRBC,
- la Belgique : avec un module NRBC,
- l'Italie : avec un module de grande capacité de pompage,
- la France : avec un module NRBC et un module d'échantillonnage des produits dangereux.

lait, ainsi que des services médicaux d'urgence au moyen de bateaux et d'hélicoptères. Le réseau de télécommunication mobile présente des interruptions conséquentes sur tout le pays.

Toutes les capacités disponibles des services d'entretien des routes et d'électricité, ainsi que les autres forces locales (sapeurs-pompiers volontaires, protection civile, les organisations communautaires locale et bénévoles parmi la population) ont été engagées pour soutenir la population touchée, dégager les routes et fournir de l'électricité en cas d'urgence.

Malgré un approvisionnement en électricité instable et des bâtiments en partie endommagés, le travail est en cours sur le site principal du port de Mertert. Le vendredi 26 septembre, au cours du déchargement d'un navire contenant des déchets, une explosion se produit au niveau de la grue. Des travailleurs sont blessés par les débris de l'explosion. Une alarme se déclenche pour des niveaux élevés de la radioactivité dans l'air ambiant. Cela provoque la panique des travailleurs, et engendre une série d'autres incidents et accidents qui change les docks en un champ de bataille.

L'équipe Nucléaire Radiologique Bactériologique et Chimique (NRBC) est déployée sur le site du port. Mais celle-ci n'est pas en mesure de faire face seule avec ses propres moyens. Elle demande l'aide d'autres unités NRBC.

Compte tenu de ces événements cumulés et de l'impossibilité de demander un soutien basé sur les accords bilatéraux des pays voisins, le gouvernement du Luxembourg décide de demander une assistance internationale à l'Europe. La demande se concentre sur une aide dans le domaine NRBC à destination du site portuaire de Mertert, mais également sur une grande capacité de pompage.

Heureusement, tout ceci n'est que le thème d'un exercice international organisé pour tester la réponse européenne et sa coordination au profit des états membres.

Le SDIS de Meurthe & Moselle a mis à disposition une équipe Risques RADiologiques (RAD) avec un Véhicule Risques Technologiques (VRT) pour la partie manœuvrant, mais également quatre animateurs, experts ou officiers de liaison.

La philosophie générale de ce type d'exercice consiste à fournir des scénarii réalistes aux modules de protection civile européenne, offrant ainsi une possibilité de formation pour les équipes participantes. L'ensemble des manœuvrants a ainsi pu être confronté à des produits et un risque de contamination réels.

Lieutenant-colonel B. CESCA



Passation de commandement Saint-Nicolas-de-Port



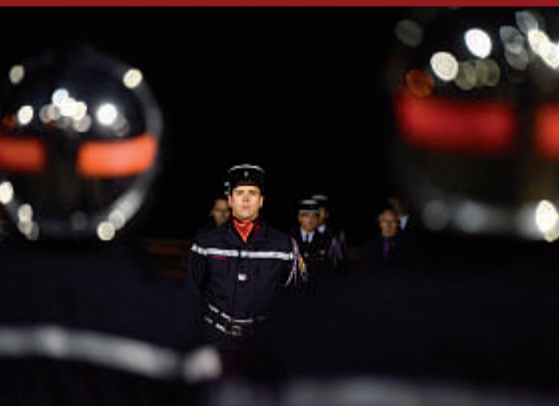
La Place Jean Jaurès de Saint-Nicolas-de-Port a accueilli une cérémonie de passation de commandement le **lundi 1^{er} septembre 2014 à 18h00**. La précédente s'y était déroulée quatre ans et cinq mois auparavant. Cette durée correspond au temps de commandement durant lequel le Lieutenant hors classe Sylvain DRACACCI a contribué avec volonté, ténacité et fidélité aux valeurs et convictions qui sont les siennes, à faire évoluer l'organisation et fiabiliser le

fonctionnement du centre d'incendie et de secours de Saint-Nicolas-de-Port. Il poursuivra une carrière déjà bien remplie en tant que chef de salle CODIS. Nombreux étaient les sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers du centre, ainsi que les cadres du corps départemental à être venus, en cette fin d'après-midi, assister à la cérémonie. En présence de monsieur Jacques LAMBLIN, député de la circonscription, de monsieur Jean-Paul VINCHELIN, président du conseil

d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe & Moselle, de monsieur Luc BINSINGER, maire de la localité, de monsieur Jean-Claude PISSENM, conseiller général du canton et de nombreux maires et élus des communes du secteur, le colonel Stéphane BEAUDOUX, chef de corps, a confié le commandement de cette unité opérationnelle au lieutenant de 1^{re} Classe Guillaume BLAISE. Fort d'une expérience de 23 années au sein du volontariat, de jeune sapeur-pompier à lieutenant titulaire de l'emploi de chef de groupe et de 8 années dans un emploi de cadre B au sein du service comptabilité-finances du SDIS 54, le nouveau chef de centre, officier professionnel de sapeurs-pompiers depuis décembre 2010, présente un profil atypique. Attaché au management des hommes il aura cœur de mettre ses qualités à disposition du centre et de ses personnels.

Lieutenant-colonel P. SIGNE

Prise de commandement Neuves-Maisons



La cérémonie de prise de commandement du centre d'intervention et de secours de Neuves-Maisons s'est déroulée le **vendredi 7 novembre 2014 à 18h00** dans la cour principale du centre. Le colonel Stéphane BEAUDOUX, chef de corps a

installé le lieutenant Vincent MAIRE au poste de chef de centre, vacant depuis le 1^{er} juillet 2014, date de départ du Lieutenant Laurent MINET pour le SDIS de l'Ardèche. Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, président du CASDIS, maire de Neuves-Maisons et Monsieur Filipe PINHO, président de la Communauté de communes Moselle et Madon figuraient parmi la centaine de personnes présentes : personnalités, invités, sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers du centre, ainsi que des cadres du corps départemental. Le nouveau chef de centre est un jeune officier titulaire d'un master. Il est diplômé de l'ENSOSP (promotion 2011-2012). Sapeur-pompier volontaire au centre de secours principal de TOUL puis au centre d'intervention de



NANCY-JOFFRE, pendant 7 ans, il connaît bien le volontariat. Deux années de management qualité sécurité environnement multi-sites dans une grande entreprise de béton viennent compléter l'expérience de ce passionné. Si le poste de chef de centre a connu une vacance de 4 mois, il n'en est rien pour celui d'adjoint occupé sitôt libéré par le lieutenant David GODENIR. Souhaitons pleine réussite à ce binôme de commandement plein de potentiel.

Lieutenant-colonel P. SIGNE

Passation de commandement Blénod-lès-Toul

La cérémonie de passation de commandement du centre d'incendie et de secours de Blénod-lès-Toul s'est déroulée le **samedi 6 décembre 2014 à 11 h 30** devant la mairie et à proximité immédiate du CIS.

Le colonel Stéphane BEAUDOUX, chef de corps, a installé le sergent volontaire Adrien METADJER au poste de chef de centre,



libéré par le sergent volontaire André LARCHER qui a fait valoir ses droits à la retraite après 36 années de service. Monsieur Camille LANET, sous-préfet de l'arrondissement de Toul, monsieur Dominique POTIER, député de Meurthe & Moselle, monsieur Jean-Louis OLAIZOLA, maire de la commune, monsieur Jean-Paul VINCHELIN, président du conseil d'administration du SDIS de Meurthe & Moselle, figuraient parmi la centaine de personnes présentes : invités, sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers du centre, ainsi que des cadres du corps départemental.



Le nouveau chef de centre a 26 ans. Sapeur-pompier volontaire à Blénod-lès-Toul depuis 10 ans, il est titulaire de deux Master en management et sécurité. Côté professionnel, il est ingénieur sécurité pour un bureau consultant Sécurité Environnement.

Commandant D. WARIN

➔ MÉDAILLES SDIS 54

DES PERSONNELS DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE LUNÉVILLE À L'HONNEUR



Remise lors de la sainte Barbe de Lunéville
Adjudant Samuel CARLY
Caporal Alexandre BRAILLARD
Sergent-chef Stéphane COLIN

Sergent Mickaël MARIN
Caporal-chef Christophe LÉBOUBE

Madame la sous-préfète d'arrondissement a remis lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe du centre de secours principal de Lunéville une médaille de bronze pour Actes de Courage et Dévouement à 5 personnels du centre de secours principal de Lunéville.

Retour sur les faits...

Le vendredi 8 août 2014 à 15 h 23, les sapeurs-pompiers de LUNÉVILLE sont alertés pour la noyade d'un enfant de 6 ans dans la rivière Vezouze, avenue Georges Pompidou, à 500 m du centre de secours.

Le chef de groupe prend à son bord, en prompt secours, le caporal-chef Christophe LÉBOUBE, plongeur en garde ce jour-là.

Arrivés immédiatement et simultanément sur les lieux, tous les personnels engagés, à l'exception du chef de groupe qui commande l'opération, se jettent à l'eau pour sonder la rivière VEZOUBE et retrouver l'enfant de 6 ans qui n'a pas réapparu car plaqué au fond de l'eau dans une zone de tourbillons.

Au bout de quelques minutes, l'enfant est ramené sur la berge et une réanimation cardio-pulmonaire est mise en œuvre en attendant l'arrivée du VSAV de BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES et le SMUR de LUNÉVILLE.

Le garçonnet n'a malheureusement pas pu être ramené à la vie.

Commandant L. SAUVAGEOT

Le budget prévisionnel 2015 de l'établissement public

Le budget 2015 s'inscrit dans un contexte de prolongation d'une année de la convention pluriannuelle 2011-2014 avec le Département de Meurthe & Moselle. Il s'efforce de répondre aux objectifs fixés dans le projet d'établissement, tout en tenant compte des contraintes fortes de limitation de l'augmentation des recettes de fonctionnement.

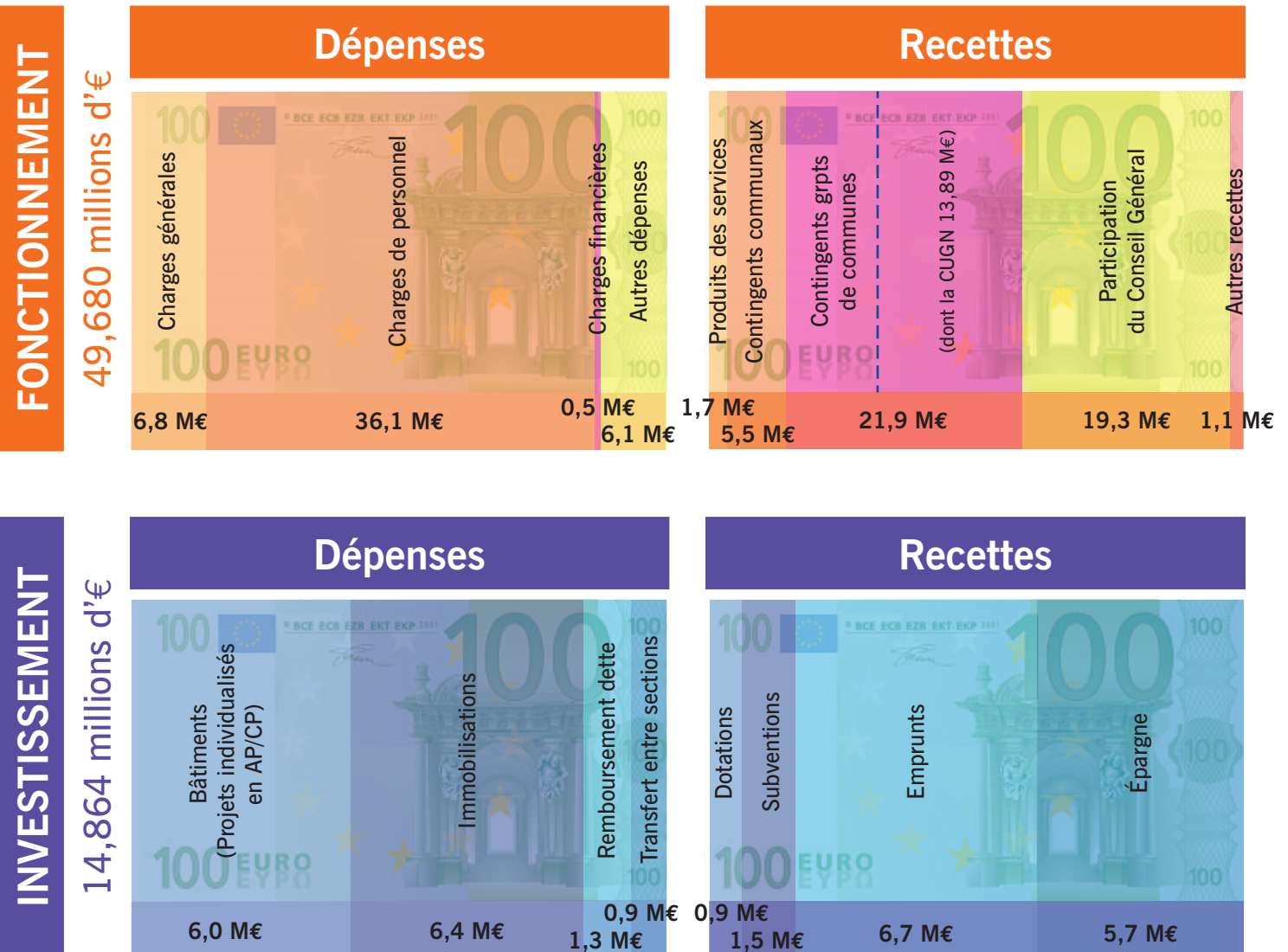
Grâce à certaines opportunités d'économies d'une part (exemple de l'achat du gaz à des tarifs de marché très intéressants), et d'efforts de rationalisation des dépenses sur les charges à caractère général, les hausses mécaniques de certaines dépenses, telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), sont partiellement compensées.

Ainsi, si l'augmentation du budget de fonctionnement est limitée à 0,57 % par rapport au BP 2014. Le département de Meurthe & Moselle confirme son appui au SDIS, avec une évolution de 2,5 % de la participation attribuée à l'établissement en section de fonctionnement, ainsi que l'attribution d'une participation exceptionnelle en section d'investissement de 1,5 million d'euros en 2015, permettant de continuer le programme d'investissement immobilier fixé dans la convention.

La contribution du Grand Nancy, du EPCI et des communes, augmente quant à elle de 0,9 %.

L. LANDSHEERE

Les chiffres du budget prévisionnel 2015 (en millions d'€)





L'ACTIVATION DU RENFORT CODIS

➤ Les règles de fonctionnement du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) sont fixées par le Règlement Opérationnel. Pour améliorer la fonction « Anticipation », il a été fixé des dispositions complémentaires. La plus remarquable consiste à renforcer en cadres d'astreinte le CODIS pour armer la salle d'évitement de crise qui jouxte la salle de réception des appels. Un chef de groupe et un chef de colonne sont alors mobilisés.

L'« activation » est systématique dans les cas suivants :

1. L'engagement d'un Chef de Colonne sur une intervention,
2. La mise en œuvre de la procédure « Opérations Multiples »,
3. La mobilisation et l'engagement de plus d'un groupe en renfort « extérieur »,
4. La mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) armé par des sapeurs-pompiers (ex : meeting aérien, Tour de France, défilé de la Saint Nicolas...),
5. L'activation du Centre Opérationnel Départemental (COD) en préfecture,

D'autres cas d'activation sont possibles : panne technique conséquente du système informatique et/ou de transmission d'alerte, demande spécifique de l'Officier de Garde

Départementale (OGD chef de site), activité opérationnelle supérieure à la normale...

C'est le Chef de Salle CODIS qui met en œuvre la procédure de renfort, par une alerte des cadres d'astreinte au moyen de récepteurs d'appels sélectifs et de téléphones mobiles. Il prépare ensuite l'arrivée des 2 cadres en ouvrant tous les outils informatiques et médias prévus dans la salle.

À l'arrivée du Chef de Colonne CODIS, c'est ce dernier qui prend le commandement de l'ensemble du dispositif (Salle CTA + Salle évitement de crise). Le chef de salle devient alors Officier Renseignement et le Chef de Groupe CODIS prend la fonction d'Officier Moyens.

Commandant D. CUNAT

DEUX NOUVEAUX ENGIN SPÉCIAUX

De l'échelle sur porteur au bras élévateur automoteur chenillé

L'échelle sur porteur, qui reste le seul moyen d'accéder à certaines rues de la ville vieille de Nancy, est aujourd'hui en décalage technologique avec les engins existants sur le marché.

C'est pourquoi le groupement de soutien technique et logistique étudiait depuis deux ans une solution qui permettrait d'apporter une réponse opérationnelle et technique plus adaptée et plus polyvalente que l'utilisation de l'échelle sur porteur.

Un cahier des charges a donc été rédigé, en commun avec le SDIS de la Moselle, afin de concevoir un engin spécifique et nouveau répondant aux attentes opérationnelles actuelles.



Le BEAC sur son futur porteur (en cours de livraison)

La société MULTITEL, leader sur ce marché, a alors été retenue et vient de livrer un bras élévateur automoteur chenillé parfaitement adapté aux besoins.

L'application opérationnelle est digne d'un engin multifonctions et offre un bon nombre de possibilités, notamment :

- Effectuer une mise en sécurité ou un sauvetage jusqu'au 6^e étage dans une cour intérieure inaccessible à un engin lourd ;



- Servir de support de point haut pour un moyen de transmission ;
- Réaliser un éclairage renforcé jusqu'à 22 mètres de haut ;
- Venir en appui pour renforcer une réception radio à l'aide d'une antenne implantée dans la plateforme ;
- Établir une Lance à Débit Variable (LDV) de 45 avec un équipier dans la plateforme ;
- Commander l'orientation de la nacelle depuis le bas avec une LDV en eau sans équipier en plateforme.

Tout en disposant d'une mobilité adaptée, progresser sur des terrains meubles, passer dans une porte étroite et d'une stabilisation automatique.

- Ses caractéristiques techniques offrent de larges possibilités :
- Poids : 2 500 kg



Passage étroit et de faible hauteur.



Déploiement pendulaire.



Déploiement vertical.



Le BEAC en station, déployé.



Déplacement de véhicules accidentés.

- Résistance aux poinçonnements : 700 kg
- Portée : 6,20 m
- Poids disponible en plateforme : 200 kg
- Hauteur maxi : 22 mètres
- Motorisation : Diesel et électrique.

Soulignons que seuls les SDIS 54 et 57 détiennent cette machine unique au niveau national.

Acquisition d'un tracteur multifonctions

Le fonctionnement du Centre Départemental de Formation des Sapeurs-Pompiers sur le site de Kléber génère des besoins bien spécifiques. Plus particulièrement, un engin pouvant apporter un appui logistique pour déplacer des agrès et positionner les véhicules d'exercice de désincarcération était souhaité.

Le SDIS 54 a donc fait l'acquisition d'un tracteur multifonction disposant de nombreux agrès amovibles.

Compact et fonctionnel il peut être doté de différents accessoires comme une balayeuse, une lame de déneigement, une saleuse autonome autoportée ou des fourches.

Parallèlement, il était souhaité de pouvoir profiter de cet engin pour l'engager occasionnellement sur des missions opérationnelles.

En effet, certaines interventions de très longue durée nécessitent des opérations de logistique pour pouvoir être clôturées dans des meilleurs délais.

Ces aspects logistiques peuvent concerner :

- le déblai d'un feu de ferme et l'épandage de fourrage dans un parc proche ;
- l'acheminement de matériel lourd sur des sites inaccessibles à des engins conventionnels ;
- le déchargement de matériel divers ;

Capitaine F. MAGNOLINI



Utilisation sur feu de ferme



Utilisation en déneigement interne.



LES PLONGEURS EN TUNISIE

↘ Du 15 au 28 juin 2014, deux sapeurs-pompiers de Meurthe & Moselle, le commandant Daniel WARIN et le sergent-chef Rémi DUTHION, conseillers techniques en plongée subaquatique, ont participé à la première formation de chefs d'unité en plongée subaquatique organisée en Tunisie pour la protection civile tunisienne.



Dans le cadre de la coopération technique développée avec la Tunisie, la Direction Générale de la Sécurité-Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) a confié à l'École d'Application de la Sécurité Civile de Valabre (ECASC) la mise en place de formations spécialisées : Gestion Opérationnelle et Commandement (GOC) et plongée avec l'intervention des cadres meurthe & mosellans.

Leur participation validait par ailleurs leur recyclage bisannuel, habituellement organisé au sein du centre national de plongée de la sécurité civile française à Marseille.

Pour la plongée, ils ont été accompagnés de deux conseillers techniques des Bouches-du-Rhône et des Pyrénées-Atlantiques.

À leur arrivée à « Tunis-capitale », ils ont été accueillis par le lieutenant-colonel Tarek OUESLATI, adjoint au directeur de l'école nationale de la protection civile, également conseiller technique national de plongée subaquatique et le commandant Gwenaël BARBOT, conseiller de sécurité-civile auprès de l'ambassadeur de France.

La formation a débuté le lundi 16 juin au centre national de plongée à Tabarka, à 15 km de la frontière algérienne, port de pêche réputé pour l'artisanat du corail et son festival de jazz.

Participaient douze stagiaires tunisiens, plongeurs opérationnels depuis plus de dix ans pour la plupart. L'encadrement français était épaulé par quatre chefs d'unités et un conseiller technique tunisiens, formés en France.

Après un premier module de quinze jours dédié aux techniques individuelles de plongée, les stagiaires ont été mis en situation sur des opérations profondes (30 m) afin d'appliquer et maîtriser les outils de commandement.

L'expérience a été riche sur le plan humain : immersion totale au sein de la population, partage des coutumes, échanges sur les modes de vie et les pratiques personnelles et professionnelles.

Commandant D. WARIN

FORMATION D'OFFICIERS TUNISIENS À LA GESTION OPÉRATIONNELLE DE CRISE



➤ **Du 6 au 24 octobre 2014 s'est déroulé un stage de formation à la Gestion Opérationnelle et Commandement de niveau 4 (GOC4) en Tunisie. Dans le cadre du partenariat entre l'État Français et la Tunisie, des formations régulières sont mises en œuvre. Il s'agissait là du premier GOC4 sur le territoire tunisien.**

Une douzaine de stagiaires à l'Incendie 3 du colonel au capitaine, a pu être formée (INC3) et GOC4.

C'est une école nationale en plein chantier qui a servi de structure de formation. L'équipe de formation était composée du commandant Olivier MARTET du SDIS 54, chef de mission pour le compte de la Direction de la Coopération Internationale du Ministère de l'Intérieur et du capitaine Gérald LEBERRERA du SDIS 76. Il a fallu construire les tableaux, créer des chasubles et s'adapter à la configuration d'une structure en pleine évolution et aux moyens locaux.

La formation fut particulièrement intense avec l'évaluation de l'INC3 qui portait sur la prise en compte d'un feu d'hydrocarbures et la gestion des opérations comportant plusieurs groupes jusqu'à la prise en compte par un chef de site.

À la fin de la formation, le jury a pu constater le bon niveau d'acquisition des outils de raisonnement tactique en réalisant des exercices dont le scénario mettait en cause de nombreuses victimes ou des situations évolutives sur des feux de sites patrimoniaux notamment.

Malgré l'immersion totale dans une culture et un univers nécessitant de s'adapter en permanence, cette expérience fut très riche et a permis aux instructeurs de se confronter à d'autres réalités, à d'autres moyens. Cette mission montre une fois de plus que les sapeurs-pompier tunisiens sont très attachés au modèle français.

Commandant O. MARTET



C'est quoi la Gestion Opérationnelle de Crise (GOC) ?

Discipline inspirée à l'origine de l'organisation du commandement militaire, la Gestion Opérationnelle de Crise (GOC) permet d'assurer la préparation et la conduite d'une opération de secours, quelle qu'en soit l'ampleur, selon une méthode de raisonnement tactique (MRT) et avec des outils de planification et de commandement enseignés dans une doctrine unique à l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompier.

REMISE DES CLEFS D'UN CAMION CITERNE RURAL (CCR) le mardi 14 octobre 2014 à 17 h 30 au centre d'incendie et de secours de Pagny-sur-Moselle

➤ Mardi 14 octobre 2014, Jean-Paul VINCHELIN, président du conseil d'administration du SDIS a remis les clés d'un Camion-Citerne Rural flambant neuf à l'adjudant-chef Lionel CIRIEZ, chef du centre d'incendie et de secours de Pagny-sur-Moselle.

Cette remise symbolique a eu lieu en présence du colonel Stéphane BEAUDOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps, du capitaine Nicolas BOUVIER, chef du CSP Pont-à-Mousson, des cadres de l'établissement public ainsi que madame et messieurs les maires du secteur de premier appel du centre et de monsieur Yvon BISTON, conseiller général du canton.

Conformément aux objectifs du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) des véhicules polyvalents sont acquis pour améliorer la couverture des risques, dont deux Camions Citerne Ruraux. L'achat de ce véhicule a été réalisé dans le cadre d'une mutualisation de marchés publics avec les SDIS de Lorraine.

Le CCR permet d'intervenir :

- sur les missions de lutte contre les feux urbains, en raison de ses capacités hydrauliques ;
- sur les feux ruraux ainsi que les feux de végétation puisqu'il possède un châssis 4x4 avec des capacités de franchissement lui permettant d'assurer les missions dans les secteurs difficiles d'accès ;



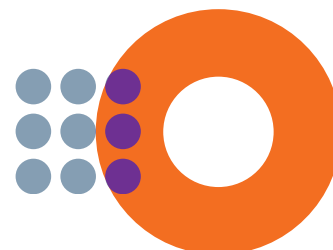
- lors d'évènements climatiques nécessitant des capacités de circulation accrues (épisodes neigeux, inondations, tempête).

Le plan d'équipement se poursuivra ensuite avec la commande de 3 autres véhicules en 2015.

Caractéristiques techniques :

- Nombre de places : 6.
- Châssis de 14 tonnes : Renault Véhicules Industriels.
- Châssis 4x4 tous chemins.
- Treuil frontal.
- Puissance : 270 CV.
- Equipementier : GALLIN.
- Tonne : 2 900 litres.
- Emulseur : 140 litres.
- Pompe 1 500 L/mn – 15 bars.
- Coût : 245 655 €.
- Fabriqué en France.

Commandant D. WARIN



LE SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL DU SDIS PARTICIPE À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF FIXÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Accéder en tous territoires aux soins urgents en moins de 30 minutes »

Le Président de la République a exprimé sa volonté de permettre à chaque citoyen d'avoir accès à des soins urgents en moins de 30 minutes sur l'ensemble du territoire national, chargeant les Agences Régionales de Santé (ARS) de mettre en œuvre cet objectif.

L'ARS Lorraine a identifié sur le territoire régional plusieurs zones « blanches » plaçant les habitants à plus de 30 minutes d'accès d'un SMUR ou d'un service hospitalier d'accueil des urgences.

Dans ce cadre, les quatre SDIS de la région ont proposé à l'ARS de Lorraine de concourir à cet ambitieux objectif de santé publique, en intégrant les infirmiers sapeurs-pompiers et médecins sapeurs-pompiers de leurs propres services de santé et de secours médical (SSSM) dans la réponse opérationnelle.

La principale zone « blanche » dans le département de Meurthe & Moselle est identifiée sur les secteurs de BADONVILLER/CIREY-SUR-VEZOUZE.

La volonté affirmée du SDIS de Meurthe & Moselle est d'assurer, dans le cadre de l'aide médicale urgente, une protection plus efficace des populations en zones éloignées de moyens médicaux hospitaliers principalement, en toute complémentarité avec les moyens de régulation (centre « 15 » du SAMU) et d'intervention (SMUR) hospitaliers.

L'objectif de complémentarité (et non pas de concurrence) entre moyens publics, mais aussi la qualité indiscutable de la collaboration historique qui prévaut depuis de nombreuses décennies entre sapeurs-pompiers et équipes médicales hospitalières en Meurthe & Moselle présentent incontestablement un gage de réussite.

D'un point de vue pratique, il s'agira pour le SDIS de Meurthe & Moselle, en lien avec le SAMU 54, de pré-positionner en permanence au centre d'incendie et de secours de BADONVILLERS un équipage composé d'un INFIRMIER SAPEUR-POMPIER SOUS PROTOCOLE DE SOINS D'URGENCE et d'un sapeur-pompier conducteur-secouriste, avec leur véhicule dédié, prêts à intervenir en complément d'une ambulance des sapeurs-pompiers, lorsque l'urgence le commande.

Cette nouvelle réponse opérationnelle sera mise en place par le SDIS à titre expérimental pendant 9 mois à partir du 1^{er} avril 2015, afin de démontrer toute sa pertinence. Le dispositif sera maintenu à l'issue de la période d'expérimentation s'il a démontré toute son efficacité... et sous réserve d'une participation financière de la Santé.

Commandant B. LEPOUTERE



MISSION MARTINIQUE

➤ Face à une épidémie majeure de chikungunya en Martinique, le ministère de la Santé a dépêché une équipe de spécialistes du Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) afin de détruire les gîtes larvaires de moustiques tigres situés en hauteur.

Le 10 juillet dernier, dix sapeurs-pompiers professionnels venant de toute la France dont un meurthe-et-mosellan, le sergent-chef Guillaume THIEBERT du CSP Nancy, se sont envolés à destination de Fort de France pour une mission de 3 semaines. Logés dans le camp militaire du 33^e RIMA ils sont intervenus dans différents endroits de l'île en collaboration avec les sapeurs-pompiers ultramarins issus du GRIMP local pour examiner et nettoyer tous les points d'eau des bâtiments publics

inaccessibles aux moyens traditionnels, comme les hôpitaux, les crèches, les EHPAD, les écoles... Le but était d'enlever les gîtes larvaires. En effet, le moustique tigre, vecteur du chikungunya, pond uniquement dans des réseaux d'eau propre (flaques, gouttières obstruées, toits plats...) pour assurer son cycle de reproduction. Après ce nettoyage, les agents de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont effectué des analyses des échantillons de larves qui avaient été prélevées.



La sensibilisation de la population sur les risques de la maladie et d'information sur la nécessité de ne pas laisser d'eau à proximité de leur domicile faisait également partie de la mission.

La mission s'est achevée le 31 juillet, avec un grand sentiment d'utilité pour les participants.

Sergent-chef G. THIEBERT

INAUGURATION DE L'EXTENSION DU CIS D'HAROUÉ

➤ L'inauguration le 17 janvier 2015 de la restructuration des locaux du Centre d'incendie et de secours de Haroué en présence des autorités départementales et locales marque une nouvelle étape dans l'histoire des casernements du centre.

Installé dans les dépendances du Château à la création de l'unité en 1920, puis rue du Général Gérard en 1965, le centre prend une nouvelle dimension dans une construction neuve rue des Chenevières en 1983. En 1999 l'extension d'une travée de remise et d'une salle de réunion-formation en partie arrière, complètent des locaux dont la surface totale s'établit alors à 370 m², dont 310 m² consacré à la remise ; dans laquelle sont aménagés un espace vestiaires et les toilettes, et 60 m² pour le standard et une salle multi-usages (formation, réunion, foyer...).

Depuis le 1^{er} août 2014, les sapeurs-pompiers du CIS d'Haroué ont pris possession de la nouvelle extension d'une surface de 220 m² répartie sur 2 niveaux. Un outil complémentaire et indispensable, qui leur permet d'exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Il est à noter que cette extension a été implantée sur une parcelle d'une surface de 639 m² cédée par la commune.

Le rez-de-chaussée accueille, côté rue, un standard opérationnel (15 m²) auquel est accolé un espace (20 m²) utilisable en salle de crise en cas de besoin et en foyer au quotidien, avec l'aménagement d'un petit office. La partie arrière abrite la zone vestiaires et sanitaires, destinée aux 20 hommes et 10 femmes,

aménagement tant attendu par les sapeurs-pompiers, les femmes notamment, qui devaient se contenter jusqu'alors d'un recoin de la remise « chauffé » à 5°C en hiver.

Au 1^{er} étage, une salle de formation (50 m²) avec réserve à matériel pédagogique (10 m²) et trois bureaux dont celui du chef de centre, complète cet équipement avec des locaux lumineux à l'espace adapté à leur destination.

Le rafraîchissement de la façade de la partie existante traduit la cure de jeunesse subie par cette partie du bâtiment. La réhabilitation touche l'ensemble des sols, des murs et de la toiture avec une attention particulière portée à l'isolation, ainsi qu'à l'éclairage de la remise.

Le coût total de l'opération pilotée par M. Benjamin TOCK, architecte, s'élève à 500 000 €. Soulignons que les sapeurs-pompiers volontaires du centre se sont bien impliqués dans les travaux en prenant part à la rénovation des peintures des sols et des murs de la partie existante. Nul doute qu'ils prendront soin de ces nouveaux locaux, dont on souhaite qu'ils soient un élément facilitant de nouveaux engagements dans ce secteur.

Lieutenant-colonel P. SIGNE



RÉUNION PLÉNIÈRE DES CHEFS DE CENTRE

La deuxième réunion plénière des chefs de centre s'est tenue le vendredi 28 novembre 2014 à la maison régionale des sports de Tomblaine. Suivant le déroulement de la dernière rencontre, le Chef de corps a tout d'abord rappelé les faits marquants de l'année 2014, avant de passer en revue les objectifs de l'année 2015. En outre, le Colonel BEAUDOUX a rappelé l'absolue nécessité d'entretenir et de développer la cohésion au sein du Corps Départemental, notamment au travers des différentes manifestations départementales, au premier rang desquelles la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers. Les chefs de centre bénéficiant des mesures d'avancement prévues durant la période transitoire du décret du 17 mai 2013 se sont vu remettre les attributs de grades correspondants. Les insignes de chefs de centre ont également été remis aux sous-officiers et officiers qui se sont vus confier un commandement, ainsi qu'à ceux qui pouvaient prétendre à l'échelon supérieur. Enfin, la réunion s'est achevée par un moment de convivialité permettant aux participants de poursuivre



Réunion des Chefs de centre.

les échanges initiés lors de la réunion, renforçant ainsi la cohésion entre les cadres professionnels et volontaires, qui gèrent au quotidien les 69 centres

d'incendie et de secours du corps départemental.

Commandant B. LEPOUTERE

LE PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE AUPRÈS DU PRÉFET DE LA ZONE « EST » EN VISITE AU SDIS



Quelques semaines après sa nomination au poste de préfet délégué pour la sécurité et la défense de la zone de défense Est, monsieur le préfet Pascal BOLOT a fait l'honneur de sa visite au SDIS de Meurthe & Moselle.

Il a été reçu dans un premier temps par le colonel Stéphane BEAUDOUX qui lui a ensuite fait visiter le CODIS 54 en présence des officiers chefs de site.

Administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises depuis

2012, le préfet BOLOT a pris ses fonctions à Metz le 18 septembre.

Il assiste aujourd'hui le préfet de la Zone de défense Est dans ses missions concourant à la sécurité nationale. Il dispose plus particulièrement de l'état-major de zone et du secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) et est chargé de la coordination opérationnelle de l'ensemble des forces participant à la sécurité sur la zone Est (18 départements).

P. PETIT

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE ACTE 2



Interventions en établissements scolaires.

Les rencontres de la sécurité intérieure se sont déroulées cette année du **7 au 11 octobre 2014**, en différents points du département. Conçues pour être un moment privilégié de rencontre avec nos concitoyens et un moyen de démonstration des capacités de mobilisation de tous les acteurs de la sécurité intérieure, cette deuxième édition des rencontres de la sécurité intérieure a donné lieu à de nombreuses manœuvres et démonstrations en milieu scolaire, qui ont rencontré un vif succès tant au niveau des élèves, que du personnel enseignant. Axées sur la prévention des incendies d'une part et des accidents mettant en cause des 2 roues d'autre part, des manœuvres avec évacuation ainsi que des démonstrations de prise en charge de piétons ou cyclomoteuristes renversés ont été réalisées au sein de divers établissements scolaires, à savoir :

- la cité scolaire de Briey (collège Jean Maumus et lycée Louis Bertrand),
- le lycée professionnel régional Joseph Cugnot de Toul,
- le collège Ernest Bichat de Lunéville.

En complément des consignes et conseils de prévention diffusés à chacune des interventions, tous les élèves ont bénéficié

d'une sensibilisation aux possibilités d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire ou de jeune sapeur-pompier selon l'âge.

Cette semaine s'est achevée par un après-midi de démonstration au sein du village de la sécurité intérieure spécialement monté pour l'occasion devant la préfec-



ture, rue Sainte Catherine à Nancy. Le public, venu en nombre à cette occasion, a pu apprécier le savoir-faire des sapeurs-pompiers de Meurthe & Moselle lors d'interventions aussi diverses que variées, telles que la prise en charge d'un cyclo renversé, le sauvetage par l'extérieur au moyen des agrès habituels (lot de sauvetage et de protection contre les chutes, échelle à coulisses, échelle pivotante automatique), ou encore la récupération d'un fût toxique fuyard en scaphandre antiacide.

Commandant B. LEPOUTERE

ÉVOLUTION DES TRAVAUX SUR LE SITE DE KLEBER

Le jury chargé de désigner l'architecte, à qui la création du plateau technique polyvalent d'apprentissage et de perfectionnement sera confiée, s'est réuni au mois de mars 2014. Il a retenu la candidature du cabinet « ASP architecture ».

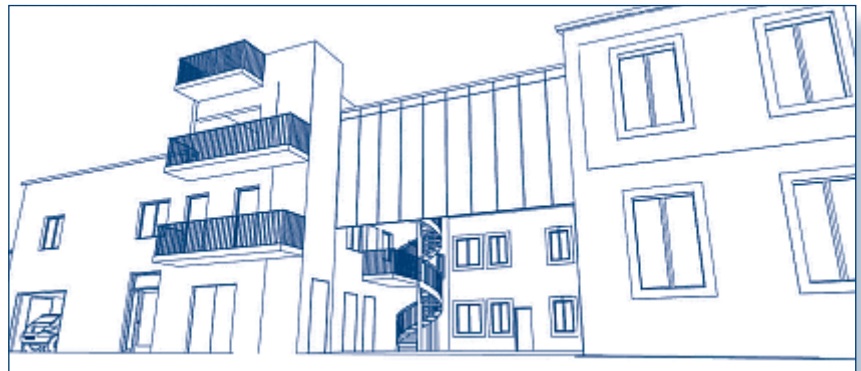
Plusieurs réunions entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et les services du SDIS ont été organisées, permettant de finaliser la phase étude. L'attribution des marchés de travaux peut maintenant être rapidement envisagée pour un démarrage du chantier en juin 2015 et une livraison en juin 2016.

Pour mémoire, les travaux à mener sont les suivants :

Aménagement de la maison d'entraînement sur lieux réels :

Sur cette esquisse on retrouve :

- Sur la gauche : une zone froide comprenant la maison à feu avec installation d'un simulateur fonctionnant au gaz et comportant 9 points feux.
- Dans le milieu : la trémie qui constituera un espace de manœuvre protégé et éclairé.
- Sur la droite : une zone chaude qui comprendra tous les vestiaires, sanitaires, bureaux, salles de cours, réserves et locaux techniques et de stockage sur les deux autres tiers du bâtiment.



ASP ARCHITECTURE

Création du plateau de manœuvres :

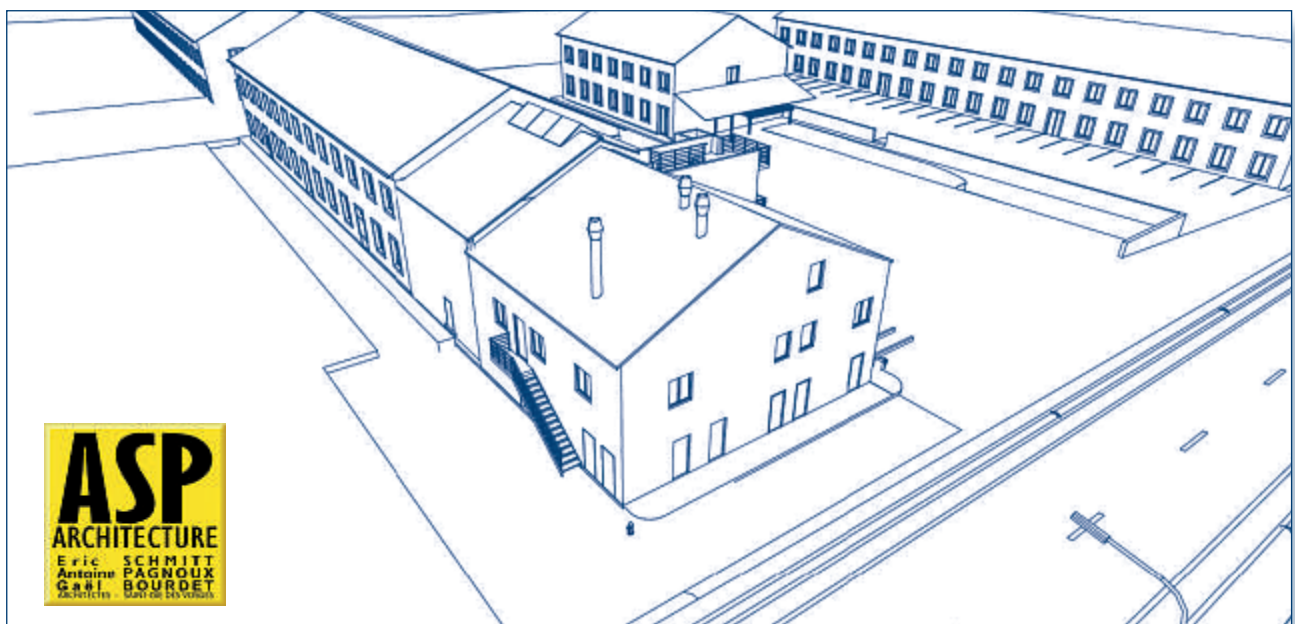
Le bâtiment situé entre la future maison d'entraînement et l'École Départementale a été détruit au 2/3 et le plateau sera installé sur ses fondations. Une réserve d'environ 300 m³ est prévue en dessous du plateau afin de recueillir les eaux d'exercices et les eaux de pluie.

Le tiers du bâtiment conservé permettra la réalisation de différents exercices (dont une aire de sauvetage déblaiement). Un appentis pédagogique y sera accolé, équipé de tuiles diverses, de fenêtres de toit et de points d'ancrage. Il permettra de travailler la progression sur toiture avec le Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes (LSPCC) ainsi que le bâchage.

Le tronçon d'exercice routier 1x2 voies sera situé entre le bâtiment restauration et les pignons des bâtiments école et maison d'entraînement. Il comprendra une bande d'arrêt d'urgence ainsi qu'un terre-plein central avec les 2 rails de sécurité (amovibles).

Enfin, il est à noter que parallèlement à cette opération, l'architecte qui travaillera sur l'aménagement des bâtiments destinés à accueillir l'État-Major et le CODIS a été sélectionné en novembre 2014. Il s'agira ainsi de la troisième et dernière étape de notre installation sur le site de Kléber qui devrait s'achever, elle aussi, en juin 2016.

Lieutenant-colonel P. CELZARD



ASP ARCHITECTURE

LES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉES – DAAF

QUESTIONS-RÉPONSES SUR LES DAAF



➤ Ce dispositif sera obligatoire dans tous les logements privés d'ici le 8 mars 2015.

1) **Qu'est-ce qu'un DAAF ?** Un DAAF ou Détecteur Autonome Avertisseur de Fumées est un appareil autonome contenant dans un même boîtier tous les composants nécessaires à la détection des fumées d'un incendie et à l'émission d'une alarme sonore d'au moins 85 db.



2) **Quels sont les fondements juridiques à l'obligation d'implanter ces détecteurs ?** L'implantation d'au moins un DAAF dans chaque habitation est rendue obligatoire par la loi « Morange » du 9 mars 2010, complétée par le décret du 10 janvier 2011, l'arrêté du 5 février 2013 et modifié par la loi « ALUR » du 24 mars 2014.

3) **À quelle date les logements doivent-ils être équipés ?** Au plus tard le 8 mars 2015.

4) **Tous les logements sont-ils concernés par cette obligation d'implanter un DAAF ?** Chaque logement qu'il se situe dans une habitation individuelle ou collective doit être équipé au moins d'un DAAF.

5) **Comment bien choisir un DAAF au moment de l'acheter ?** Choisir un détecteur conforme à la norme **NF EN 14604** (cela doit être inscrit sur le détecteur). Il est préférable de choisir un modèle qui possède la marque NF DAAF.

6) **Pourquoi le prix d'achat d'un DAAF varie-t-il du simple au double ?** Le prix est souvent lié au type de pile vendu avec le détecteur. Suivant le modèle leur autonomie peut varier d'un an (pile alcaline classique) à dix ans (pile au lithium).

7) **Dans le cas d'une habitation en location à qui incombe l'installation du DAAF ?** L'installation du détecteur est à la charge du propriétaire du bien loué. Le propriétaire s'assure de son fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux (si le bien est mis en location). L'occupant du logement veille à l'entretien et au bon fonctionnement du DAAF.

8) **Dans quelle partie du logement faut-il installer le DAAF ?** Il est recommandé d'en installer près des chambres, dans le couloir menant aux chambres. Si le logement possède plusieurs niveaux il est recommandé d'en installer un par niveau. Dans le cas de chambres séparées il est conseillé d'installer plusieurs détecteurs. Il est recommandé de fixer (par vis) les DAAF au plafond.

9) **Comment entretenir son DAAF ?** Chaque détecteur possède un bouton « test » qui permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil. Il est recommandé de le tester et de le dépoussiérer régulièrement. Un signal sonore différent



de celui d'alarme indique que la pile est hors d'usage.

10) **Y a-t-il une obligation vis-à-vis de son assureur ?** À compter du 8 mars 2015, l'implantation d'au moins un DAAF est rendue obligatoire par la loi. Dès son implantation, l'occupant du logement doit signifier cette installation à l'assureur avec lequel il a souscrit un contrat garantissant les dommages incendie.

11) **Peut-on implanter des DAAF dans les parties communes des immeubles ?** Non, c'est interdit par la loi et cela pourrait s'avérer dangereux.

12) **Peut-on implanter des DAAF dans les Établissements Recevant du Public (ERP) ?** Les DAAF sont réservés à un usage domestique et destinés à alerter une seule unité de vie (appartement, maison individuelle). La détection automatique d'incendie dans les ERP relève d'une réglementation propre à ce type d'établissement et nécessite un système de sécurité incendie centralisé capable de détecter un sinistre et d'émettre un signal d'alarme généralisé à l'ensemble de l'établissement, ce dont le DAAF est incapable. Les DAAF sont à proscrire dans les ERP.

Commandant O. DUMOULIN

ATTENTION :

Ne pas confondre les DAAF avec les détecteurs de CO (monoxyde de carbone). Un détecteur de CO implanté à proximité d'une chaudière individuelle ou d'un chauffe-eau, bien que non obligatoire, est lui aussi un auxiliaire précieux pour sauver bien des vies... en donnant l'alerte avant une intoxication insidieuse et souvent mortelle par le CO (gaz inodore et incolore très toxique).

Que devez-vous faire si le feu se déclare chez vous ?

Si vous ne pouvez éteindre immédiatement le sinistre :

- Évacuez rapidement les lieux.
- Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement afin de retarder la propagation des fumées.
- Sortez par l'issue la plus proche.
- Alertez ou faites alerter les sapeurs-pompiers (tél 18 ou 112)

LES ANCIENS REPRENENT DU SERVICE !



Les actions principales les concernant :

- participation au convoyage de véhicules vers les ateliers départementaux du SDIS et autres prestataires,
- emmener des jeunes recrues sans permis, sur les lieux de stage,
- soutien logistique-restauration lors d'interventions d'ampleur susceptible de durer dans le temps,
- sensibilisation de la population à la culture du risque, promotion du volontariat,

↘ Le projet de mise en place d'une équipe départementale de logistique de sapeurs-pompiers retraités (55 à 75 ans maxi) composée d'anciens sapeurs-pompiers s'est concrétisé en septembre dernier. Dans le Pays-Haut, 10 anciens ont repris du service pour aider à des missions de soutien logistique. Cette mesure vise à valoriser leurs compétences et expériences issues de leur carrière ainsi que leur disponibilité tout en renforçant les liens trans-générationnels notamment avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

- soutien logistique des manifestations départementales (manœuvres, cross,...).

Cette nouvelle forme d'engagement, basée sur le bénévolat, a déjà eu l'occasion de démontrer son intérêt et son efficacité à l'occasion de multiples sollicitations, notamment péri-opérationnelles comme l'acheminement de la logistique « alimentaire » lors du feu de l'ancien collège et celui des locaux du Secours Catholique à Longuyon.

Rassemblant plus de trente anciens honoraires, répartis sur les secteurs de Longwy, Pompey et Lunéville, cette nouvelle équipe est motivée et dynamique. L'initiative formalisée par une convention signée entre le SDIS et l'UDSP 54 (qui assure les bénévoles en cas d'accident



À gauche : Capitaine Honoraire Roland BARETTI, à droite : Lieutenant Honoraire Michel RICHY du Pays-Haut

survenant pendant leurs actions) vise à valoriser les compétences et expériences de nos anciens acquises à l'occasion de leur carrière, mais également de faire bénéficier de leur disponibilité les centres du secteur.

Capitaine M. MERENS

Des équipes logistiques des anciens ont également été créées dans les groupements territoriaux du Lunévillois et de Nancy.



Ruby et Urky nous ont quittés. Ces deux chiens étaient retraités du groupe cyno du SDIS 54 depuis 2010 pour Ruby et depuis 2011 pour Urky.

Ils ont respectivement travaillé 10 et 8 années au sein de l'équipe technique cynophile.

Toujours disponibles, ils ont concouru à diverses missions de recherches de personnes où parfois la pertinence de leur travail a mené les différents services de l'État à retrouver les victimes.

Une pensée pour leurs maîtres, l'ACH Didier NOEL et le SCH Grégory LALLEMENT.

C'est cette disponibilité et la forte complicité des maîtres avec leurs chiens qui permet l'engagement des binômes à tout moment.

HOMMAGE AU VOLONTARIAT

Nomination dans le cadre des mesures transitoires du décret du 17 mai 2013

Les modalités de nomination au grade supérieur des sapeurs-pompiers volontaires, durant la période transitoire prévue à l'arrêté du 17 mai 2013 relatif à la gestion des SPV, ont été validées lors du conseil d'administration du 9 juillet 2014. Ces mesures ont permis la nomination de 56 caporaux exerçant l'activité de chef d'agrès mission SAP (secours à personne) et DIV (opérations diverses) au grade de sergent, et la nomination de 12 chefs de centre au grade supérieur. Cette mesure de reconnaissance du volontariat a ainsi pu être appliquée à l'occasion des cérémonies de Sainte-Barbe ou lors de cérémonies spécifiques (réunions des chefs de centre et réunion d'hommage au volontariat). D'autres nominations seront proposées dans les deux années à venir afin de pouvoir clôturer les nominations prononcées durant la période transitoire décrite ci-avant, et ainsi permettre la mise en œuvre des mesures de nominations pérennes au grade supérieur, dès 2017. Les premières validations des acquis de l'expérience de chef d'agrès tout engin seront appliquées au premier trimestre 2015, au sein des centres présentant des carences avérées de ce niveau d'encadrement.

Cérémonie d'hommage au volontariat



Afin de mettre à l'honneur certaines mesures phares de reconnaissance du volontariat, mais également d'honorer certains sapeurs-pompiers volontaires particulièrement engagés dans la politique départementale de fidélisation et de développement du volontariat, une



cérémonie d'hommage au volontariat a été organisée au centre de formation des sapeurs-pompiers de Kléber à Essey-lès-Nancy, en présence de monsieur le Préfet et de monsieur le Président du Conseil d'Administration. La cérémonie a tout d'abord débuté par la remise des diplômes de CAP d'agent de sécurité et de prévention, ainsi que des baccalauréats professionnels sécurité et prévention à des sapeurs-pompiers volontaires engagés depuis plusieurs mois dans un processus de validation des acquis de l'expérience. Les diplômes ainsi remis ont pu concrétiser l'intérêt du partenariat signé entre le SDIS 54 et le DAVEN (Dispositif Académique de Validation de l'Éducation Nationale) d'une part, et le lycée professionnel Jean Morette de LANDRES d'autre part. À cette occasion, le lieutenant Didier GAUTHIER, officier de sapeur-pompier volontaire récemment nommé conseiller technique volontariat du chef de corps, s'est vu remettre les attributs de grade de capitaine.

Enfin, le colonel honoraire Claude VEISSE s'est vu remettre la médaille de la sécurité intérieure échelon bronze par monsieur le Préfet. Cette médaille est venue récompenser l'implication particulière de l'officier supérieur dans le travail de sensibilisation des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires, notamment avec la signature d'une convention de disponibilité employeurs/salariés. Cette cérémonie a été réalisée en présence des familles des récipiendaires, ainsi que de leurs employeurs ou élus, ayant soutenu ces engagements citoyens particuliers. Enfin, la cérémonie s'est achevée par un moment convivial empreint d'émotion.

Label employeur partenaire des sapeurs-pompiers

Les conventions signées entre employeurs et SPV, permettant à ces derniers de participer à la formation ou aux interventions pendant leur temps de travail, constituent un des rares leviers de fidélisation largement encouragé dans le rapport de la commission nationale « Ambition Volontariat ». Impliqué depuis 1999 dans le développement de cet outil, le SDIS 54 a souhaité améliorer la reconnaissance des employeurs qui soutiennent leurs employés dans leur engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire. C'est dans cette optique que le groupe de réflexion DEMA VOL (DÉveloppement et MAnagement du VOLontariat) a validé la création d'un label départemental d'employeurs partenaires des SPV comprenant trois échelons : bronze, argent et vermeil. Ceux-ci sont attribués par le Chef de corps sur proposition du conseiller technique départemental volontariat, et après avis d'une commission de validation réunissant différents acteurs impliqués dans le soutien aux employeurs qui ont fait preuve d'un soutien particulièrement marqué aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental. Les trois premiers labels employeurs (échelon argent) ont été remis le 14 juin 2014, lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers aux employeurs suivants :

- CHU de NANCY, 47 sapeurs-pompiers volontaires conventionnés,
- NOVACARB,
- SOLVET-CARBONATE FRANCE (site de Dombasle),
- La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de Pont-à-Mousson.

Il est envisagé de procéder à deux promotions par an, afin de mettre à l'honneur les employeurs, lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers et lors des cérémonies de Sainte Barbe.



Journée de Défense et Citoyenneté exceptionnelle au CSP de Pont-à-Mousson

Dans le cadre du partenariat entre le SDIS 54 et le Centre du Service National (CSN), la troisième Journée de Défense et Citoyenneté exceptionnelle a eu lieu au centre de secours principal (CSP) de Pont-à-Mousson le 4 décembre dernier, réunissant des jeunes du secteur de Pont-à-Mousson et des communes sièges d'un centre d'incendie et de secours proches du CSP.

Cette journée a permis de sensibiliser les jeunes présents aux possibilités de souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire au sein de leur centre de rattachement. Ainsi, à la suite des modules dédiés à la défense, une cinquantaine de jeunes a pu participer, en sous-groupes, à des démonstrations dynamiques portant sur la désincarcération, des manipulations de lances à eau à mains et une démonstration de sauvetage en hauteur. La journée s'est clôturée par la remise des attestations de participation par le Colonel BEAUDOUX Chef de corps, le Capitaine

ZAGNOL représentant le CSN de NANCY, Henry LEMOINE Maire de Pont-à-Mousson, et des élus du secteur venus témoigner de leur sensibilité vis-à-vis de la citoyenneté au sein de leurs communes.

Expérimentation des contenus de formation du référentiel des activités et compétences des sapeurs-pompiers volontaires

L'expérimentation des contenus de formation prévus dans le nouveau référentiel des activités et des compétences des sapeurs-pompiers volontaires a débuté durant les vacances scolaires de la Toussaint.

L'expérimentation portait dans un premier temps sur la journée d'intégration et le module transverse organisé sous deux formes en parallèle. La première formation regroupait une dizaine de sapeurs-pompiers volontaires nouvellement recrutés au Centre de Formation des sapeurs-pompiers de Kléber. La

deuxième, réalisée au sein d'un centre de première intervention du groupement de NANCY, a été donnée de manière individuelle par un formateur du centre. Ces premières expérimentations ont permis de démontrer tout l'intérêt d'élargir les modalités d'accès à la formation aux SPV, par la mise en œuvre de formations individualisées pour les seuls candidats ne pouvant suivre un cursus classique en stage bloqué. De même, des premiers retours montrent clairement l'intérêt, tant pour les stagiaires que pour le formateur, de centrer la formation exclusivement sur la pratique. Enfin, l'accès à de nouvelles activités dès les premières formations (formation d'observateur après la journée d'intégration et d'équiper prompt secours à l'issue du module transverse) répond parfaitement à l'objectif de cette réforme visant à motiver les sapeurs-pompiers volontaires, en leur permettant un engagement en opération dès le début de leur formation. L'expérimentation des autres modules sera réalisée durant les vacances de Noël et de Février dans les groupements territoriaux en vue de les généraliser au premier semestre 2015.

Commandant B. LEPOUTERE



Fonctionnaire pénitentiaire et sapeur-pompier volontaire : un engagement gagnant-gagnant



L'administration pénitentiaire, notamment, présente dans les secteurs urbains, est un véritable vivier de recrutement pour nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. De nombreux points communs entre le métier d'agent pénitentier et l'activité de sapeur-pompier semblent attirer des vocations.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 8 agents qui nous ont rejoints et servent au sein du corps départemental. Dans leur cadre professionnel, ces agents disposent et mettent en œuvre de qualités et des valeurs directement transposables à notre activité de secours. Aussi certains brillent notamment en matière sportive et participent au rayonnement des deux services en concourant dans des prestigieux championnats nationaux ou internationaux.



Véritables atouts pour les centres de secours, ils apportent à leurs collègues sapeurs-pompiers une culture particulière liée à leur milieu professionnel. Les échanges sont très nombreux en particulier autour des techniques d'intervention mais également en matière de contraintes et d'accessibilité. De plus, ceux-ci sont également un atout sécurité pour leur profession, notamment grâce à leurs formations sapeurs-pompiers et à l'expérience acquise en interventions. Ils sont aussi un point d'entrée particulièrement efficace pour la mise en place de procédures d'intervention ou la réalisation d'exercices.

Capitaine Y. FRANZETTI

CHRISTOPHE APPARU : MÉCANICIEN À L'ATELIER DU SDIS ET SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



↳ Christophe, mécanicien de formation, n'est pas tombé dans la marmite quand il était petit, il a rencontré les sapeurs-pompiers un peu par hasard, après un drame personnel. Et le coup de foudre a opéré !

Le chef de centre de Brouvelieures dans les Vosges lui a fait signer son premier engagement il y a 9 ans et sa passion pour les sapeurs-pompiers ne s'est jamais démentie. Il vit depuis, à 100 %, sapeur-pompier et l'énergie qu'il dégage ferait signer un engagement à tous ceux qui ne seraient pas encore convertis.

Après un déménagement à Bayon, il rejoint naturellement le centre implanté sur la commune. Mécanicien chef de file dans une entreprise privée, un tournant dans sa vie professionnelle va s'opérer lorsqu'un avis de vacance de mécanicien à l'atelier du SDIS délocalisé sur le groupement lunévillois paraît. L'occasion pour Christophe d'être recruté pour travailler sur les camions rouges. Une marche supplémentaire est franchie !

Quatre ans et demi plus tard, une place de chef d'équipe se libère au Centre technique et logistique de Ludres. Il y travaille depuis, sans jamais oublier de mettre en avant l'équipe de mécanos qui l'entoure.

Son bip ne le quitte pas, il est activé dès qu'il passe l'aire de Crantenoy sur l'A330



en quittant Ludres pour rentrer chez lui. Le terme d'engagement n'est pas un vain mot dans la bouche de Christophe : être au service des autres ! Mais il souligne l'importance du groupe et de la franche camaraderie, pour aller au secours des autres. Cet état d'esprit, auquel il tient particulièrement, est essentiel dans la vie des sapeurs-pompiers car, pour partir en interventions, de jour comme de nuit, il le dit et le redit : « c'est la force du groupe qui te porte ».

Le caporal-chef APPARU, échelien de niveau 1, détenteur du Conducteur Hors Chemin COD 2, souligne que la signature de la convention avec le SDIS, qui est aussi son employeur, est réellement un plus. Il peut ainsi se former à son activité de sapeur-pompier volontaire plus facilement et aussi ne pas être inquiété lorsque des interventions empiètent parfois sur son temps de travail.

P. PETIT

Histoire-valeurs et traditions

➤ Altruisme, courage, dévouement, don de soi, engagement, humilité, respect et solidarité, sont les principales valeurs qui caractérisent les sapeurs-pompiers, appréciés par 98 % de la population. Malgré cette reconnaissance, on constate un effritement de ces valeurs fondamentales susceptibles de porter atteinte à l'essence même de notre action, de notre passion. Convaincu que c'est la connaissance de notre histoire et de nos traditions qui feront vivre et perdurer nos valeurs et notre cohésion, le chef de corps a constitué un groupe de travail dont l'objectif est de redéfinir le contenu du module de formation de Culture Administrative. L'idée est que ce module CAD, partie intégrante de la formation des jeunes sapeurs-pompiers, de la formation initiale des sapeurs-pompiers volontaires et de la formation d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels, doit se concentrer prioritairement sur notre histoire et nos traditions, vecteurs incontournables et durables de nos valeurs et garants de notre cohésion. Cette idée a séduit plusieurs SDIS lorrains prêts à travailler ensemble avec l'objectif que ces documents pédagogiques soient, comme cela a été le cas pour le nouvel insigne de chef de centre créé en Lorraine, homologué et repris au niveau national.

DEVICES DES SAPEURS POMPIERS

« Sauver ou périr », « Courage et dévouement » : deux devises bien connues que l'on attribue habituellement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour la première et aux sapeurs pompiers civils français pour la deuxième. Cependant, plusieurs corps de sapeurs-pompiers, à l'image de celui de Meurthe & Moselle avaient cependant adopté « Sauver ou Périr » (la devise figure sur notre insigne métallique du corps, la « pucelle »). Pour certains, elle fait davantage appel à la fierté, qu'à un jusqu'au-boutisme glorieux, quelque peu intrépide voire guerrier.

Sauver ou périr apparaît officiellement pour la première fois sur l'insigne régimentaire des sapeurs-pompiers de Paris, créé en 1942 à partir de la maquette du Caporal-chef Clément, électricien au service travaux du régiment. Mais on retrouve une utilisation plus ancienne de cette devise, en 1830 au second empire, reprise par de nombreuses sociétés de sauvetage dont le développement est favorisé par la Princesse Eugénie. Cette devise, qui n'est pas en rapport avec le feu, exprime « la détermination d'un sauveteur à sublimer son acte en s'engageant au péril de sa vie. Sauver au mépris de sa propre vie ».

Courage et dévouement est la devise la plus ancienne. Elle est issue de la médaille « courage et dévouement » créée en 1820 par Louis XVIII à l'intention de ceux qui pratiquaient des sauvetages au péril de leur vie. Attribué à de nombreux sapeurs-pompiers elle finit par devenir leur devise. Même si elle peut également conduire au sacrifice suprême, elle fait appel à un sens plus humble, misant d'avantage sur l'intérêt de l'équipe, le collectif, plutôt que l'individualité d'un héros. Le courage est donc collectif, il signifie la vertu de l'équipe où chacun va assurer son rôle sans essayer de s'imposer, avec la plus grande abnégation. Le dévouement, c'est l'inlassable disponibilité du groupe toujours prêt à répondre à l'appel. Prêt parce qu'il est formé, équipé et organisé pour être toujours plus performant. C'est aussi un état d'esprit, celui de donner priorité absolue au secours à autrui, en oubliant ses préoccupations et maux personnels. Il conduit à garder intact le même jaillissement, la même passion interne, la même spontanéité et disponibilité,



que ce soit pour la première ou la dernière intervention de la journée ou de sa carrière.

Rappelons-nous qu'une devise est une expression symbolique décrivant les motivations ou les intentions d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution qui la choisit, pour suggérer un idéal comme règle de conduite ou pour rappeler un passé glorieux.

Que ce soit l'une ou l'autre, ces devises traduisent avant tout notre idéal, la raison de notre engagement, notre histoire et notre lien. Il est du devoir de chacun d'entre nous de les respecter, de les servir, de les faire vivre, sans jamais les trahir.

Lieutenant-colonel P. SIGNE

TRADITIONS

Pourquoi tout sapeur-pompier s'impose-t-il d'ôter le casque de sa tête lorsqu'il boit, mange ou fume ?

Réponse : il s'agit d'une de nos plus vivaces traditions, qui trouve son fondement dans le respect de nos camarades morts au feu.



En page 16, le nouveau Bras Élévateur Automoteur Chenillé.